

L'honorable M. McLENNAN: Au nom de l'honorable sénateur de Westmorland (l'honorable M. Black), qui a été appelé au dehors, je propose le renvoi du débat à une autre séance.

L'honorable M. DANDURAND: Si quelque membre de la Chambre est prêt à adresser la parole, je suggérerais qu'il le fasse maintenant.

L'honorable M. McLENNAN: J'avais l'impression que personne n'était prêt à continuer. Je sais que l'honorable représentant de Westmorland préfère que nous poursuivions.

L'honorable M. McMEANS: Nous ne serons pas occupés demain.

L'honorable M. DANDURAND: Je ne m'opposais pas à la motion. J'ai simplement dit que si des membres désiraient être entendus, le débat pouvait se continuer.

L'honorable M. McMEANS: Durant une autre semaine.

L'honorable M. WILLOUGHBY: Si je comprends bien, nous allons continuer tant que quelqu'un désirera parler, puis nous renverrons la suite du débat à une autre séance. J'ignore si quelque membre de ce côté-ci est prêt à poursuivre le débat actuellement. Si personne autre ne tient à adresser la parole, comme je n'ai n'importe laquelle autre question à soumettre à la Chambre, je proposerai que la séance soit levée.

L'honorable M. BELCOURT: Mon honorable ami a-t-il quelques renseignements au sujet des séances de cette Chambre? Quelles sont les probabilités?

L'honorable M. WILLOUGHBY: Je vais proposer le renvoi de la discussion à demain.

L'honorable M. CASGRAIN: C'est aujourd'hui vendredi. A-t-on l'intention de siéger samedi?

L'honorable M. WILLOUGHBY: Non; nous n'en avons pas l'intention actuellement.

(La suite du débat est renvoyée à demain, à trois heures de l'après-midi.)

La séance est ajournée.

SÉNAT

Présidence de l'honorable PIERRE-EDOUARD
BLONDIN.

Vendredi, 12 septembre 1930.

La séance est ouverte à trois heures de l'après-midi.

Son Honneur le Président occupe le fauteuil.

Prières et affaires courantes.

DISCUSSION RELATIVE A LA SITUATION DU CHOMAGE AU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Avant l'appel de l'Ordre du jour:

L'honorable G.-D. ROBERTSON: Qu'il me soit permis de dire quelques mots avant l'appel de l'Ordre du jour. Il est arrivé un télégramme, récemment, concernant une couple d'honorables membres de l'autre Chambre, qui veulent que je donne des explications pour renseigner ceux que la dépêche intéresse directement. La dépêche vient de l'un des principaux journaux de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, et est ainsi conçue:

Faux rapport du cabinet du ministre du Travail à l'effet qu'il y a seulement cinq cents chômeurs dans le Nouveau-Brunswick. Semble être une tentative de la part de quelqu'un de nous priver de ce qui nous revient des 20 millions de dollars votés pour le soulagement du chômage. Nous apprenons de bonne source qu'à Saint-Jean seulement, il y a au moins deux mille chômeurs. Voulez-vous nous aider à faire corriger ces chiffres erronés. Apprécierions votre assurance par dépêche que tout est essayé pour que Saint-Jean et le Nouveau-Brunswick obtiennent leur part de l'aide entre les mains du Gouvernement. Aimerions avoir votre réponse en temps pour publication dans le journal de cet après-midi.

Voici les faits. Le 12 août, toute municipalité de plus de douze mille habitants a été invitée, par l'intermédiaire de son maire, d'exposer sa situation du chômage au ministère du Travail, et de dire ce qu'elle serait probablement à la fin de l'année. Des rapports ont été reçus des villes du Nouveau-Brunswick, et, selon les meilleurs renseignements obtenus de Saint-Jean, il avait 300 chômeurs dans cette ville et 500 dans la province, mais on a dit que plus tard dans la saison, ce nombre serait porté à environ 2,500. Ce renseignement, que l'on met quelque peu en doute, a été fourni par le maire de Saint-Jean.

Le télégramme suivant a été envoyé hier par le maire intérimaire de Saint-Jean:

Selon un article de journal, il est calculé que le nombre des sans-travail dans la province est de 500. C'est absolument faux, vu qu'après une enquête soignée nous estimons qu'il y en a au moins 2,500 dans cette ville seulement. La suspension de plusieurs entreprises publiques, et la fermeture d'usines de coton et de pâte de bois, vont augmenter ce nombre de beaucoup.

Par conséquent, si le renseignement donné dans un autre endroit comme émanant du ministère du Travail est inexact, ce département doit en rejeter la responsabilité sur d'autres, car ce renseignement a été obtenu d'une manière régulière, par l'entremise du premier magistrat de la ville concernée.

L'honorable M. MURDOCK: D'après les rapports reçus par l'honorable sénateur, combien croit-il qu'il y a de sans-travail dans le Nouveau-Brunswick?